

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 017****Décision 4 : L'attribution du marché de remplacement de 2 groupes « Froid » et d'une armoire de climatisation.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

*Était excusée* : Madame Nadia Sémache.

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Ce marché a pour objet le remplacement de 2 groupes « Froid » et d'une armoire de climatisation.

Les prestations font l'objet de 2 tranches définies comme suit :

- Tranche ferme - Groupe froid Bureaux
- Tranche conditionnelle 1 - Groupe froid CODIS.

Le montant estimatif des travaux étant de 128 000 euros HT, la procédure adaptée a été retenue (articles 28 du code des marchés publics).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- **Le prix des prestations pondéré** pour 60 %.
- **La valeur technique des prestations** analysée sur la base du mémoire justificatif pondérée pour 30 %.
- **La performance environnementale** pour 10 % analysée sur la base d'une note méthodologique sur le traitement des déchets de chantier notamment par le descriptif des dispositifs pour le conditionnement et le traitement de déchets.

La commission des marchés s'est réunie le 27 février 2014 afin de rendre un avis sur ce dossier.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**


Le bureau suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 27 février 2014 et décide d'attribuer le marché de remplacement de 2 groupes « Froid » et d'une armoire de climatisation à l'entreprise **REY SA** sise 19 rue du Vercors – ZI La Chauvetière – 42014 Saint Etienne.

**Article 2 :**

Le Président est autorisé à signer les pièces du marché sous réserve de la production par les sociétés retenues des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

  
Bernard PHILIBERT